

## COMPTE RENDU CA DU 09/12/2020

**Présents : 23**

**Début de séance : 18H17**

**Secrétaire de séance : Sylvie Chazel**

### **Point 1 : Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration**

Un représentant du collège électoral des personnels enseignants, demande que soit effectué deux modifications dans le compte rendu du précédent CA

- Qu'il soit fait état de la motion déposée par les représentants des personnels dans le point 12.
- Qu'une phrase soit modifiée ainsi dans le point 14 « les jurys de délibération du BAC organisent des réunions d'harmonisation »

Le président confirme que ces modifications seront effectuées sur le compte rendu du précédent CA

### **VOTE**

**POUR : unanimité**

**Contre :**

**Abstention :**

### **Point 2 : Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil**

### **VOTE**

**POUR : unanimité**

**Contre :**

**Abstention :**

### **Point 3: Installation des commissions**

#### **- CESC**

Clarisse DUPERRE souhaite être suppléante au CESC

Mme REYNIER Sidonie et Mme SEDILLEAU se portent volontaires pour être titulaires en tant que représentants des parents d'élèves

#### **- CE**

M. TICHADOU, enseignant, souhaite être suppléant

Mme VICENS, représentante des parents d'élèves se propose pour être titulaire

- **CD**

Un représentant du collège électoral des personnels enseignants souligne qu'il manque un titulaire dans le collège des enseignants

M. MORILLAS souhaite être titulaire

M. TICHADOU se propose en tant que suppléant

- **CP**

Un représentant du collège électoral des personnels enseignants suggère de faire une Commission Permanente avant chaque CA notamment pour le CA qui concerne la présentation du budget

La gestionnaire adjointe du proviseur fait remarquer que l'organisation d'une Commission Permanente représente vraiment beaucoup de travail mais nous ferons le maximum.

- **CHS**

Un représentant du collège électoral des personnels enseignants demande une précision sur le rôle de cette commission :

Le Comité Hygiène et Sécurité est-il habilité à traiter des conditions de travail ?

La gestionnaire adjointe du proviseur se base sur les textes Légifrance. Elle fait la lecture de l'article qui stipule que le CHS ne traite pas des conditions de travail mais uniquement de la sécurité et de l'hygiène au travail.

L'enseignant fait référence à un texte qui émane d'une source syndicale

Un échange sur les références de textes et un point sera fait ultérieurement afin d'apporter un éclaircissement sur ce point

**VOTE**

**POUR : unanimité**

**Contre :**

**Abstention :**

**Point 4 : Budget 2021**

En préambule l'adjoint gestionnaire évoque :

Le besoin de transparence sur les sujets d'ordre financier d'où la tenue d'une réunion ouverte à tous, préalable, au CA ; peu de personnels étaient présents ; l'adjoint gestionnaire évoque la possibilité de réunir une commission permanente avant le budget afin d'officialiser le temps de concertation préalable au budget même si la tenue d'une commission permanente n'est pas obligatoire pour le budget.

- Un constat de départ : addition des deux dotations, des reliquats conséquents de crédits d'état, une insuffisance de fonds sur le service ALO dans le budget de l'ancien Lycée Gide.
- Constat d'une vétusté importante des locaux du site nord entraînant une nécessité de maintenance et de travaux dont le budget 2021 doit tenir compte. Une politique active de maintenance et de travaux est programmée et a par ailleurs débuté.
- Une architecture budgétaire modifiée pour unifier les domaines de deux anciens lycées.
- Un prévisionnel plus difficile à établir au regard de la nouveauté de la fusion.

La gestionnaire adjointe du proviseur précise que le budget est un outil au service de pédagogie et plus généralement de la politique menée dans l'établissement.

Ce budget est particulier car nous n'avons aucun repère, c'est le premier budget du lycée réunifié.

L'addition des 2 dotations de fonctionnement se base sur les effectifs N-2 (2018)

La difficulté est d'incorporer les superficies supplémentaires et les nouvelles sections

Au mois de mars un bilan financier sera fait et si la dotation apparaît comme insuffisante nous ferons un prélèvement sur le fond de roulement. Si ce dernier est insuffisant, une demande auprès de la Région sera faite pour obtenir un complément de dotation.

L'Adjoint Gestionnaire explique que le prélèvement doit être privilégié pour l'investissement.

Après ces précisions la gestionnaire adjointe du proviseur fait le commentaire du diaporama de présentation du budget en apportant quelques précisions sur l'ensemble des recettes et dépenses par service. Cette présentation reprend le rapport du budget 2021 adressé aux membres du CA et aux autorités de tutelle.

La dotation travaux d'un montant de 36 000€ est plus conséquente cette année.

Les crédits globalisés présentent un solde en 2020 de presque 20 000€ ; Il s'agit de reliquats qui permettront notamment de financer les activités pédagogiques.

Un budget est une prévision, il va être modifié au cours de l'année et la gestionnaire adjointe précise à nouveau que les prévisions sont plus difficiles à établir car tout est nouveau avec de nouveaux postes dépenses (bâtiments du centre).

C'est pourquoi il y aura une Commission Permanente avant le CA de présentation du budget l'an prochain pour justement discuter du budget

Concernant l'ancien lycée GIDE, La gestionnaire adjointe du proviseur, constate un gros déficit sur le budget ALO soit 7 000€ pour l'entretien des locaux c'est très peu et pas assez pour une superficie aussi grande.

Un représentant du collège électoral des personnels enseignants approuve ces propos, en effet les locaux du site Nord sont vétustes

Le président précise que des demandes de budget supplémentaires pour remettre à niveau, ont été faites. Notre politique, est que, chaque année, des demandes soient faites à la région pour la rénovation des locaux et pour l'entretien régulier de l'établissement.

Une enseignante demande le montant affecté à la maintenance sur le site sud.

La gestionnaire adjointe du proviseur, précise qu'au minimum le double est consacré à la maintenance soit une fourchette entre 14 000 et 25 000€ en fonction des années.

Le président s'exprime « soyez certains que nous allons mener une politique active dans ce domaine »

La gestionnaire adjointe du proviseur, consciente de l'impatience des enseignants au sujet de la vétusté des bâtiments, précise que des travaux vont débuter sur le site nord concernant les menuiseries, les plafonds et les sanitaires. Les devis pour des luminaires à led pour le cdi sont en cours.

Concernant le fond de solidarité, la gestionnaire adjointe du proviseur, insiste sur le fait qu'il est important de relayer l'information auprès des familles en difficulté : il reste 18 000€ pour aider les familles.

La gestionnaire adjointe du proviseur va faire une demande de budget pour obtenir une enveloppe pour l'achat de vêtements de travail pour les enseignants blouses, bouchons d'oreille, chaussure sécurité, Car en fait ce matériel doit être fourni par l'employeur qui dans notre cas est l'état. Notre budget ne peut pas y répondre actuellement

Un représentant du collège électoral des personnels enseignants s'exprime : concernant le budget, ce sera un vote de confiance car nous n'avons pas de recul.

Un autre enseignant remercie pour la qualité du travail effectué et lui aussi fera un vote de confiance.

#### **VOTE**

**POUR : unanimité**

**Contre :**

**Abstention :**

#### **Point 5 : Tableau d'amortissement**

La gestionnaire adjointe du proviseur précise que sur le Site Nord, il conviendra de faire des sorties d'inventaire (on sort d'inventaire des immobilisations) notamment un distributeur de plateaux.

Un parent d'élève s'interroge pourquoi se séparer d'un distributeur de plateaux alors qu'un nouveau self va ouvrir et qu'il faudra acquérir à nouveau du matériel

La gestionnaire adjointe du proviseur répond que la région a doté l'établissement de matériels de restauration adapté au nouvel espace de restauration. Le chariot actuel est incompatible avec la nouvelle restauration il faudra donc le sortir de l'inventaire et il sera récupéré par la région.

#### **VOTE**

**POUR : unanimité**

**Contre :**

**Abstention :**

#### **Questions diverses :**

#### **Questions diverses des représentants du collège électoral des parents d'élèves :**

- 1) Y a-t-il eu harmonisation au sein des équipes disciplinaires pour la gestion des semaines sans lycée et des contenus ? et pour les notes ?
- 2) Bon nombre d'élèves ont beaucoup de mal à rester motivés, à s'organiser, quand ils ne sont pas clairement en souffrance d'être ainsi coupé de tout et de tous, avec le sentiment d'être livrés à eux-mêmes. Comment pourrait-on envisager une amélioration ? D'autant que la semaine en présentiel n'est pas toujours mise à profit pour bénéficier d'un maximum de temps d'enseignement, car de nombreux temps d'évaluations sont souvent programmés (notamment car fin de trimestre...) ce qui limite les bénéfices d'une interaction professeur/élèves

Un représentant du collège électoral des personnels enseignants, précise que la période coïncidant avec la fin du trimestre, les enseignants ont dû organiser des contrôles dans la précipitation et c'est donc pour cette raison qu'il y a beaucoup de contrôles.

Un parent d'élèves confirme qu'environ 7h sur 10h de présentiel sont consacrées aux évaluations.

Ce parent s'interroge sur le fait que les heures en présentiel ne sont pas utilisées pour les cours ce qui faciliterait l'échange professeur /élève. Les contrôles n'ont pas besoin d'être effectués en présentiel affirme ce parent. Il précise ensuite que si les élèves sont évalués sur une seule note ce n'est plus du contrôle continu, il serait souhaitable de prévoir des évaluations qui ne soient pas en présentiel.

L'enseignant répond que c'est compliqué d'évaluer la valeur des devoirs faits à la maison ce n'est pas une réelle évaluation

Un parent réitère sa question qu'en est-il de l'harmonisation ?

L'enseignant répond que des harmonisations sont effectuées concernant les notes du bac

Un élève intervient en disant que c'est un moment compliqué il faut se montrer fataliste et accepter cette situation particulière.

Un parent d'élève propose que soit faite une rediffusion des cours par visioconférence.

Le président précise que c'est techniquement impossible d'abord parce nous n'avons pas assez d'équipement pour diffuser les images et que la bande passante ne supporterait pas la transmission des cours en simultanés pour l'ensemble de l'établissement.

Un parent d'élève fait remarquer qu'il a particulièrement apprécié l'intervention de l'élève.

### **Questions diverses des représentants du collège électoral des personnels enseignants :**

- 1) Les IO N°21 nous ont annoncé que toutes les sorties scolaires étaient annulées durant toute cette année scolaire, quels que soient le lieu et le nombre d'élèves, en raison du risque d'attentat. Le plan Vigipirate renforcé le 29 octobre dernier précise pourtant que « les sorties scolaires occasionnelles sont autorisées » comme indiqué sur le site [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)

Nous ne nions pas la responsabilité qui est la vôtre quant à la sécurité de nos élèves et de l'ensemble du personnel mais nous sommes surpris de cette décision alors même que l'ouverture sur le monde est un axe fort du projet d'établissement d'un lycée « rural et isolé »

Serait-il possible dans un premier temps que les sorties sur la ville d'Uzès soient rétablies sans délai (médiathèque, musée, archives, tribunal qui reçoivent les classes sur rendez-vous) ?

A partir de janvier, peut-on envisager des sorties pédagogiques sans limite de distance sur le territoire national ?

- 2) Les personnels handicapés de l'établissement peuvent-ils avoir accès au stationnement dans l'établissement ?

## Sorties scolaires

Le président précise qu'effectivement le texte annonce que l'on peut organiser des sorties mais cela engage la responsabilité pleine et entière du chef d'établissement. Il précise donc qu'il a pris cette décision pour des raisons de sécurité dans le cadre du plan VIGIPIRATE qui est à son niveau d'alerte maximum. Le danger peut-être partout et la distance parcourue par les personnes dans le cadre de la sortie n'entre pas en compte.

Le président exprime qu'il aura du mal à revenir en arrière sur ce point. Il faut que l'ensemble du personnel prenne conscience du danger. On ne peut pas faire comme d'habitude, il faut prendre en compte les nouveaux paramètres dans les organisations et montrer une organisation du déplacement adaptée. Si la situation a évolué en janvier, nous pourrions revoir cette position au moins sur Uzès.

Pour le moment, le Président ne souhaite pas engager sa responsabilité de Proviseur pour des déplacements sur le territoire.

Un représentant du collège électoral des personnels enseignants indique que les abords du lycée sont aussi des points de danger tout aussi importants, la distance n'est effectivement pas un réel argument. Si on prend en compte de nouveaux paramètres il pense que l'on peut organiser des sorties. La demande est forte sur le site nord, à son sens certaines sorties ne sont pas plus dangereuses que de sortir de l'établissement. Le CA peut donner son appui pour décharger le Proviseur de cette responsabilité en partie tout au moins.

Un représentant du collège électoral des personnels enseignants du site sud ajoute que la demande concerne de manière aussi forte le site sud.

Le président répond qu'il ne fait pas de différence entre le site nord et le site sud, les demandes sont effectivement aussi fortes des deux côtés.

Il n'y a pas que le risque du tribunal à considérer, le président ne veut pas être en position de devoir annoncer à des parents que leur enfant ne rentrera pas ce soir. S'il doit modifier légèrement sa position, le président veut être sûr que les personnels auront pris toutes les mesures indispensables pour assurer la sécurité.

Un parent d'élève s'exprime le fait que les élèves sont effectivement en danger, mais combien de temps cela va-t-il durer ? On peut comprendre que la période soit anxiogène, mais si cela se prolonge dans le temps tout va être bloqué, ils sont en danger partout ».

Le président précise qu'aujourd'hui il n'est pas en mesure de dire combien de temps cela va durer

Un parent d'élève dit que sur le long terme cela va être compliqué et demande si le proviseur a eu des échanges avec d'autres établissements.

Le président répond que les positions des différents établissements sont très partagées. Il précise que le DASEN a dit que la décision était imputée à chaque directeur d'établissement car cela relevait de la pleine et entière responsabilité de ce dernier.

Un parent d'élève indique qu'il respecte le principe de précaution mais que les élèves ont besoin de s'ouvrir sur l'extérieur.

Le président annonce que les équipes vont travailler sur ce sujet.

Un représentant du collège électoral des personnels enseignants insiste sur le fait que ne plus faire de sortie c'est donner raison aux barbares. Il faut ne pas céder à la terreur. Il faut mettre en place les mesures.

Le président insiste à son tour et indique que lutter contre les barbares en engageant sa vie c'est une chose mais dans ces sorties on engage la vie des autres et pas seulement la nôtre, il faut bien réfléchir à l'analyse des risques.

Un représentant du collège électoral des personnels enseignants demande aux élèves de s'exprimer.

Un élève annonce que de son point de vue il faut limiter les sorties. La priorité c'est la sécurité.

Un deuxième élève partage le même point de vue la priorité c'est la sécurité.

### **Personnels handicapés**

Un représentant du collège électoral des personnels enseignants demande que les règles dans ce domaine soient précisées. Il veut savoir ce que prévoient les textes ?

Le président précise que du moment que le personnel est reconnu par la COTOREP, les démarches vont être faites pour libérer la place handicapée devant le lycée. Place qui est actuellement occupée par les engins de chantier.

Les personnels logés ne peuvent que se garer à l'intérieur, il ne reste donc que 2 ou 3 places de parking alors qu'il y a 25 demandes. Pour les places à l'intérieur de l'établissement, nous sommes donc limités aux personnels logés.

Cependant un personnel a été autorisé dans l'attente de la régularisation de sa situation vis-à-vis de la COTOREP

Le président précise que le maire d'Uzès en conseil municipal, est arrivé à négocier aux alentours de 30€ pour une place sur le parking des Marronniers.

Un représentant du collège électoral des personnels enseignants, précise que c'était une question d'ordre général et pas relative à une demande particulière, et que les véhicules dans les établissements en présence rapprochée d'élèves sont souvent décriés par les commissions de sécurité par le danger que ces véhicules représentent.

**Fin de Séance : 20h26**

**Président de séance :**



**Thierry DELAIGUE**